



## ***CAP 22 : Recours accru au contrat dans la fonction publique***

### **Précarité à vie et pour tous ?**

Dans le cadre des « chantiers Fonction publique » qui visent à redéfinir en profondeur les règles statutaires, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales un projet qui permettrait de recourir encore davantage aux contractuels pour pourvoir aux emplois publics. C'est la remise en cause, à un niveau inédit, des principes qui régissent la fonction publique au service de l'intérêt général.

Le gouvernement prévoit :

- des dérogations supplémentaires à celles déjà prévues par la loi pour permettre aux employeurs publics de recourir indifféremment à des fonctionnaires ou à des contractuels sur un grand nombre d'emplois permanents. Quel sera alors l'intérêt d'ouvrir des postes aux concours et de recruter sous statut ? A terme, c'est le recrutement par contrat qui deviendrait la norme et le statut l'exception.
- La définition de métiers et fonctions relevant « spécifiquement du service public », et donc la possibilité sur tous les autres de recourir au contrat. Le gouvernement a d'ores et déjà tenté de faire passer dans la loi le recours aux contrats pour les emplois de direction dans la haute fonction publique. Censurée par le Conseil constitutionnel, cette disposition est déjà annoncée comme figurant dans un projet de loi porté par le gouvernement début 2019, la FSU s'y oppose, les possibilités d'aller-retour entre le public et le privé existent déjà mais sont encadrées, c'est précisément cet encadrement que veut mettre à mal le gouvernement pour recruter des « managers » issus du privé.
- la création d'un nouveau type de contrat, dit « contrat de mission ». Il s'agirait d'un CDD de 6 ans maximum qui pourrait s'interrompre avant son terme en cas de fin de la mission. Une indemnité de fin de mission serait alors prévue. Cette disposition serait calquée sur le contrat de chantier créé dans le secteur privé par les ordonnances réformant le code du travail. La FSU considère que cela irait à rebours des besoins du service public, c'est l'absence de continuité et de stabilité qui nuit au travail des équipes.

Le gouvernement prétend en parallèle prendre des mesures « contre la précarité » : augmentation de la durée de certains contrats, lutte contre le recours abusif aux vacances, ..etc. Mais d'une part, le gouvernement ne donne aucune précision sur la traduction concrète que pourraient prendre ces mesures. Et surtout, en multipliant les cas de recours aux contrats, le gouvernement multiplie de fait les possibilités de dérives, de gestions arbitraires, de précarisation : prétendre « encadrer » des dérives dont on crée les conditions relève pour la FSU du paradoxe voire du cynisme. **La FSU exige la limitation des contrats courts, des temps partiels imposés, la suppression des fausses vacances, l'amélioration des conditions d'accès au CDI et une harmonisation des conditions d'emploi, de salaire et d'indemnité des non titulaires avec les agent-es titulaires.**

Enfin, aucune **mesure générale ne serait prise concernant la titularisation**. Le dispositif Sauvadet était déjà très insuffisant, mais désormais plus aucune possibilité de titularisation autre que les concours externes et internes n'existe pour les contractuels, ce n'est pas acceptable.

**Pour la FSU, la Fonction publique n'a pas besoin aujourd'hui de développer encore le recours au contrat qui n'offre pas de bonnes conditions d'emploi aux agent-es et qui ne correspond pas aux besoins des services. Elle a besoin, à l'inverse, d'un vaste plan de titularisation, de l'amélioration immédiate des conditions d'emploi des non titulaires et de la réaffirmation des principes statutaires.**

**Aujourd'hui, un agent sur cinq n'est toujours pas titulaire.**

Qu'ils soient contractuels de droit public, recrutés en CUI ou même encore fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recrutés sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrat, les conditions d'emploi et de rémunération placent souvent ces agents dans une situation insupportable à laquelle la FSU ne se résout pas.